



Coalition des familles homoparentales

Bulletin de liaison - VOLUME XIII - N° IV – Juin 2012

10^e Anniversaire pour nos familles

Par Mona Greenbaum, directrice Coalition des familles homoparentales

Chers Léo, Simon, Georgia, Sage, Jamie, Fanny, Carl, Julien et Noah,

Il y a 10 ans, alors que vous étiez tout-petits, nous avons séjourné dans la ville de Québec pour quelques jours. Nous nous sommes installés dans des hôtels à proximité de l'Assemblée nationale. Nous étions comme beaucoup de familles en vacances là-bas avec toutefois la particularité d'être des familles avec deux mamans. Je me souviens du plaisir que nous avons à nager à travers la « chatière » pour passer de la partie intérieure de la piscine à la partie extérieure. Nous faisons « miaou » à chaque passage. C'est peut-être la partie de ce voyage dont vous vous souvenez le mieux.

Durant les préparatifs, nous les parents, avons bien pris soin d'apporter vos plus beaux vêtements. Nous espérions que ce serait une occasion très spéciale, et nous voulions que vous paraissiez à votre meilleur.

Vous souvenez-vous de ce vendredi matin? Nous étions un peu, d'accord, plutôt très nerveuses. Au départ de l'hôtel, Simon peut-être as-tu senti la tension, car tu as décidé de te rebeller et de refuser de porter le petit complet-cravate que nous avons prévu te mettre. Pas d'autre choix que le plan B.

Nous sommes arrivés en avance bien sûr. Nous avons du temps devant nous alors, nous vous avons photographiés en face des bâtiments gouvernementaux. Ensuite, nous sommes entrés et nous nous sommes présentés à la sécurité. Nous avons tous été fouillés. Les grenouilles et autres serpents en plastique que nous avons apportés pour vous, ont été confisqués. Aucun jouet n'est toléré à l'Assemblée nationale, particulièrement une journée de vote important. Vous alliez devoir être sage et bien vous comporter.

Vous ne le saviez pas à l'époque, mais l'histoire allait s'écrire et pour cette occasion très spéciale nous les avons convaincus, en leur tordant un peu le bras, que les enfants devaient être présents.

Nous nous sommes donc retrouvés dans l'entrée et ensuite au balcon de la grande salle de l'Assemblée Nationale, 13 adultes et 9 enfants. Comme vous n'aviez aucun jouet et que vous étiez très jeunes (Jamie et Fanny, les plus vieux, avaient 6 ans et Carl était encore bébé), nous avons été soulagées de voir que les écouteurs pour la traduction simultanée vous intéressaient autant. Vous vous êtes amusés un bon moment avec ces écouteurs. Quel soulagement, nous étions si anxieuses. Qu'allait-il se passer si l'un d'entre vous se mettait à pleurer ou encore faisait une crise? Serions-nous évincés de la salle et manquerions-nous ce moment si important?

Mais non, vous étiez de vrais petits anges. Peut-être que vous compreniez, jusqu'à un certain point, qu'un événement dans lequel nous avons investi tant de temps, d'énergie, et d'émotions était sur le point de se réaliser.

Dans mon souvenir tout cela s'est fait tout en douceur, est-ce possible? Ou bien était-ce un de ces moments intenses où on oublie tout ce qui est autour? Ce dont je me souviens le mieux c'est de voir tous

ces députés, sans exception, se levant, un par un, pour voter en faveur de cette loi qui changera le statut légal de nos familles pour toujours.

Comme vous le savez, lorsque vous êtes nés vous n'aviez légalement qu'un seul parent et un seul nom de famille. Plusieurs d'entre vous ont maintenant des noms trop longs pour les cases des formulaires, mais ce changement de nom, que vous avez à peine remarqué, a une signification tant sur le plan personnel qu'au niveau social. Le 7 juin 2002, vous êtes passés légalement d'un parent à deux parents reconnus. Le Québec est devenu l'endroit le plus progressif au monde pour les familles avec des parents de même sexe.

Vivre dans notre monde en ayant deux mères ou deux pères n'est pas toujours facile, comme vous le savez. Les trois jeunes adultes qui ont témoigné en février 2002 aux consultations publiques de l'Assemblée nationale l'ont très bien illustré.

En fait, leurs témoignages ont constitué le point tournant de notre lutte pour la reconnaissance de nos droits. Bien que les lois du Québec reconnaissent maintenant nos familles, il y a encore beaucoup à faire. Modifier les attitudes est plus difficile que de modifier les lois. Vous avez sûrement tous expérimenté cette dure réalité, chacun à votre façon.

Nous, vos parents, nous nous considérons très chanceuses, au plan personnel, d'avoir pu jouer un rôle dans un tel changement social. Pour préparer ce livret et cette exposition, j'ai dû parcourir beaucoup d'articles de journaux, de livres, de magazines et autres souvenirs que j'ai ramassés durant les 15 dernières années. Ce qui m'est apparu encore et encore au cours de cette recherche, c'est que le changement social ne vient pas seulement du travail de quelques personnalités ou « leaders » mais bien des efforts quotidiens de plusieurs centaines de personnes. Chacun de ces efforts a pavé la voie aux changements que nous avons vus et continuons de voir.

Vous aussi, vous avez beaucoup contribué à ces changements. Quand vous étiez petits, vous avez été photographiés plus souvent qu'à votre tour dans les journaux et les magazines, car on nous avait dit que de sensibiliser le public nous garantirait l'adhésion des élus. Votre présence à l'Assemblée nationale le jour du vote nous a aussi aidés, bien sûr. Vous étiez la preuve vivante pour les députés dans la salle qu'il ne s'agissait pas d'un vote sur une question abstraite.

En vieillissant, vous avez encore contribué en réagissant à l'homophobie. « Qu'est-ce que tu veux dire, mon chapeau est gai? Qu'est-ce qu'un chapeau a à voir avec une relation entre deux personnes de même sexe? » « Si je m'inquiète de devenir gai? Pourquoi être gai devrait-il m'inquiéter? » Vous avez aidé la société à évoluer, juste en étant vous-mêmes, en sachant qu'il n'y avait rien de mal dans vos familles et que ce qui est mal ce sont les préjugés.

Vous pouvez être fiers d'avoir participé à ce moment historique et de faire partie de la société ayant les lois les plus progressives pour les couples de même sexe.

Quant à moi, je suis si fière de vous en voyant se dessiner les merveilleux adultes que vous serez.

Je vous aime.

Mona (mom)

.....
Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8
.....

Les nouvelles en bref à mai 2012

Les nouvelles du Québec

15 février 2012 – Le gouvernement du Québec a finalement réagi à de nombreux témoignages de jeunes victimes de harcèlement en déposant un projet de loi exigeant que les conseils scolaires requièrent que chaque école mette sur pied un plan, qui implique les organismes communautaires et la police locale, pour lutter contre l'intimidation. L'attention du public a récemment été attirée par le cas de Marjorie Raymond, âgée de 15 ans et qui habitait la région de Gaspé, qui s'est suicidée après avoir été victime d'intimidation persistante à l'école. Le projet de loi, s'il est accepté, exigerait que les écoles nomment un membre du personnel pour superviser la mise en œuvre du plan et présenter un rapport annuel. Les directeurs d'école auraient le pouvoir d'expulser les récidivistes. Les conseils scolaires qui ne se conforment pas seraient sanctionnés.

La ministre de l'Éducation de l'époque, Line Beauchamp, a annoncé que les conseils scolaires n'obtiendront pas de nouveau financement en ce sens, soutenant que depuis 2008, le gouvernement leur a versé 6 M\$ pour lutter contre l'intimidation. Le Québec dépensera 1 M\$ de plus sur trois ans en campagnes publicitaires et médiatiques. Toutefois, elle a clairement pointé du doigt certains conseils scolaires qui ont échoué à traiter de ce problème. Cependant, sans financement supplémentaire, les écoles seront toujours impuissantes pour intervenir, selon le porte-parole officiel en matière d'éducation du Parti québécois Sylvain Gaudreault.

Même si le Québec a récemment lancé un plan d'action pour contrer l'homophobie, le projet de loi ne fait pas directement mention d'intimidation homophobe.

La Coalition des familles homoparentales a collaboré avec le Conseil québécois des gais et lesbiennes pour la soumission d'un mémoire présenté à l'Assemblée nationale en mars par le président du CQGL, Steve Foster.

Les nouvelles Canadiennes

16 février 2012 – Le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a présenté le projet de loi C-31, la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*. Le projet de loi modifierait la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*, la *Loi sur la sûreté du transport maritime* et la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*. Les répercussions de ces amendements pourraient être importantes pour les demandeuses et demandeurs d'asiles GLBT.

En vertu du projet de loi, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme aura le pouvoir de désigner un pays comme étant un « pays d'origine sûr ». À l'origine, cette appellation était sujette à une recommandation positive de la part d'un comité d'experts. Les changements proposés éliminent cependant l'exigence de la recommandation positive de la part du comité d'experts et laissent cette décision reposer entièrement entre les mains du ministre.

La communauté lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre risque d'être touchée de manière disproportionnée par les changements proposés puisque certains des pays qui engendrent le plus grand nombre de demandes en raison de l'orientation sexuelle seront indubitablement considérés comme sûrs. Le Mexique, par exemple, a essuyé de nombreuses critiques pour avoir produit un nombre élevé de fausses demandes d'asile et sera sans doute considéré comme un pays sûr. Or, depuis les dernières années, le Mexique représente le plus grand nombre de demandes présentées devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) en raison de l'orientation sexuelle. Il en va de même pour le Costa Rica.

20 février 2012 – L’efficacité des programmes scolaires et communautaires envers la diminution de l’intimidation homophobe de la jeunesse gaie, lesbienne, bisexuelle et transgenre (GLBT) – et hétérosexuelle – est le sujet d’une étude quinquennale de 2 M\$ dirigée par la professeure Elizabeth Saewyc de l’Université de la Colombie-Britannique. L’étude, qui se déroulera jusqu’en 2016, est financée par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). À ce jour, il s’agit du plus important investissement unique destiné à améliorer la santé et les résultats scolaires des jeunes de minorité sexuelle.

« En raison de recherches antérieures, nous savons à quel point le stigmatisé et l’intimidation homophobe sont courants partout au Canada, et les problèmes de santé auxquels cette violence peut mener », indique Elizabeth Saewyc, professeure en soins infirmiers et en médecine pour la clientèle adolescente à l’école de soins infirmiers de l’Université de Colombie-Britannique.

« L’homophobie peut toucher n’importe qui », explique la professeure Saewyc. Dans n’importe quelle école secondaire, il y a beaucoup plus d’adolescentes et d’adolescents allosexuels, et pour cette raison, nous avons découvert que la moitié ou plus de ceux et celles qui sont victimes de harcèlement homophobe s’identifient en réalité comme étant hétérosexuels. »

4 mars 2012 – Depuis que son jeune frère Brendan est devenu l’une des figures les plus proéminentes du sport en Amérique du Nord, Patrick Burke a effectué de nombreux efforts de sensibilisation auprès des équipes et des organisations sportives pour faire cesser l’homophobie dans le sport. Après la fin du discours qu’il livrait ou que des membres de sa famille – y compris son père Bryan Burke, le directeur général des Maple Leafs de Toronto – livraient, la question suivante posée par les entraîneurs et les joueurs était invariablement la même : que faisons-nous ensuite?

« Nous voulions le formaliser, dire aux joueurs, aux entraîneurs et au personnel administratif : voici ce que vous faites pour vous assurer que le vestiaire est sécuritaire et que vos coéquipiers se sentent les bienvenus », a déclaré Patrick. Ces efforts ont atteint un point culminant avec l’annonce du mouvement « You can play » (« Tu peux jouer »), un effort endossé par de nombreuses personnalités de la Ligne nationale de hockey (LNH) et consacré à l’élimination de l’homophobie et de la discrimination des vestiaires.

Près d’une quarantaine d’éminents joueurs de hockey se sont engagés envers la cause, un groupe qui, selon Patrick Burke, formerait une « équipe qui remporterait facilement la Coupe Stanley ». L’appui public des joueurs a commencé par un message d’intérêt public diffusé pendant le premier entracte de la partie entre les Bruins et les Rangers retransmise sur les ondes de NBC. Ce message présentait huit vedettes de la LNH, y compris le gardien des Rangers de New York, Henrik Lundqvist. Cette vidéo, et d’autres se trouvent sur le site YouCanPlayProject.org (en anglais seulement), lequel comprend des ressources pour les joueurs, les entraîneurs et les partisans, hétérosexuels et gais.

3 avril 2012 – Une femme ayant été évincée du concours Miss Univers parce qu’elle est transgenre pourra réintégrer le concours si elle peut prouver qu’elle répond aux exigences de la reconnaissance de genre des autorités canadiennes. Jenna Talackova, 23 ans, a été exclue du concours quand il est apparu qu’elle avait subi une chirurgie de réassignation sexuelle et qu’elle n’était pas, selon les organisateurs, « née naturellement comme une femme » comme elle l’avait indiqué sur les formulaires. Mme Talackova a commencé une thérapie hormonale à l’âge de 14 ans et a subi la réassignation chirurgicale cinq ans plus tard.

L’organisation du concours Miss Univers a indiqué par voie de communiqué : « L’organisation de Miss Univers permettra à Jenna Talackova de participer au concours canadien de Miss Univers 2012 pourvu qu’elle démontre qu’elle répond aux exigences de la reconnaissance de genre du Canada et des normes établies par d’autres compétitions internationales. »

La question à savoir si Mme Talackova répondra aux exigences légales à l'étranger demeure.

16 avril 2012 – Des pressions ont été exercées sur la leader du parti Wildrose de l'Alberta, Danielle Smith, pour qu'elle mette à la porte d'un de ses candidats après qu'un l'un des blogues de l'an dernier de celui-ci ait été découvert. Dans ce blogue, il disait que les homosexuels devraient passer l'éternité en enfer. La controverse a surgi quelques jours après que Mme Smith, à la surprise de la plupart de ses rivaux et opposants, ait affirmé être en faveur du mariage homosexuel et être pro-choix.

Les commentaires venaient d'Allan Hunsperger, un candidat d'Edmonton, qui a déclaré que les écoles de la province étaient impies et que les « gais vont brûler en enfer ».

Mme Smith s'est dite déconcertée par la controverse, mais a déclaré que quoique tous doivent suivre la politique du parti, elle n'interfererait pas avec les membres ayant leur propre vision. Les opposants ont toutefois été rapides à condamner les remarques. La première ministre, Alison Redford, a par exemple suggéré que ces remarques représentaient peut-être des croyances au sein même du parti.

Le parti Wildrose a finalement perdu les élections en dépit des sondages menés quelques jours avant le vote qui prédisait sa victoire. Dans la plupart des articles, il été suggéré que les gens se sont éloignés du parti en raison des valeurs sociales ultraconservatrices de ses candidats. Les sondages suggèrent cependant que Danielle Smith a sérieusement aliéné sa base naturelle formée de partisans du conservatisme social et d'électeurs religieux quand elle a commencé à rejeter publiquement les opinions pro-vie et pro-famille au début d'avril avant de finalement annoncer : « je suis pro-choix et pro-mariage gai » le 10 avril. Il s'agissait d'une claque en plein visage des électeurs aux valeurs traditionnelles.

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

14 février 2012 – De quelque 500 couples ayant fait la file au bureau du registre du district de Chaoyang à Beijing dans le but de de marier le jour de la Saint-Valentin, deux couples se sont vu refuser un permis de mariage. Les deux couples de même sexe – un couple d'hommes et un couple de femmes – s'étaient présentés au bureau du registre dans le cadre de la campagne de la Saint-Valentin menée par le centre GLBT de Beijing dans le but de stimuler l'appui envers le mariage gai en Chine.

Les quatre personnes, qui ne sont pas des couples dans la vraie vie, se sont présentées au bureau du registre le matin même avec tous les documents nécessaires, et ont été surprises de se voir refuser le permis de façon plutôt polie par les employés du bureau. « Je croyais qu'on nous demanderait de partir, mais à ma grande surprise, les employés ont été très gentils lorsqu'ils ont su que nous demandions un permis de mariage gai », a dit Zhang Yunyi, l'un des participants.

Non découragés, les deux couples ont tout de même tenu leur propre « cérémonie de mariage », juste en dehors du bureau du registre, fiers d'exhiber les permis de mariage qu'ils s'étaient eux-mêmes fabriqués.

29 février 2012 – Un imam a béni l'union d'un couple musulman de même sexe en France. Ludovic Zahed Mohamed et son conjoint, Qiyam al-Din Qiyam, n'ont pas le droit de se marier légalement en France, mais ils ont tout de même reçu la bénédiction de l'imam de la mosquée de Sevrans. L'union a respecté à la lettre les rites de mariage des couples hétérosexuels.

2 mars 2012 – Le Maryland devint le huitième État américain à autoriser le mariage des couples gais. Le règlement entrera en vigueur en 2013. Les lois sur l'égalité du mariage de l'État de Washington, entérinées plus tôt cette année, devraient entrer en vigueur dans le courant de l'été.

11 mars 2012 – Les catholiques sont appelés à protéger la « véritable signification » du mariage tandis que l'Église catholique accélère sa campagne contre les projets du gouvernement britannique pour

l'autorisation du mariage gai. Une lettre signée par deux archevêques importants est lue au cours de la messe dans 2 500 paroisses. Cette lettre stipule que le changement réduirait le sens du mariage.

14 mars 2012 – La première ministre du Danemark a annoncé que des lois autorisant le mariage entre conjoints de même sexe entreraient en vigueur le 15 juin prochain. À l'occasion d'une conférence de presse, Helle Thorning-Schmidt, qui est entrée en fonction en octobre dernier, a dit: « Nous avons examiné deux lois qui donneraient aux membres de la communauté gaie et lesbienne la possibilité de se marier à l'église ou à l'hôtel de ville. »

Le Danemark a été le premier pays au monde à légaliser les unions entre conjoints de même sexe, en 1989, et les comportements homosexuels ont été décriminalisés en 1933.

2 avril 2012 – Cinq couples mariés, et dont l'un des partenaires n'a pas la nationalité américaine, ont intenté une poursuite à New York contre la loi fédérale américaine de défense du mariage (Defense of Marriage Act, également désignée sous le sigle DOMA). Ils affirment que celle-ci réfute le droit des gais et des lesbiennes à la résidence permanente offerte aux couples hétérosexuels, violant ainsi le droit à la protection égale en vertu de la constitution.

L'affaire, portée devant les tribunaux par Immigration Equality, fait partie d'une série de poursuites à l'encontre de la DOMA intentées dans divers tribunaux partout aux États-Unis, et qui devraient éventuellement atterrir devant la Cour Suprême dans les prochaines années.

6 avril – L'**Argentine**, qui a élargi la définition du mariage en 2010 pour inclure les couples de même sexe, devenant ainsi le premier pays d'Amérique du Sud à le faire, légalise le mariage des homosexuels sur son territoire, particulièrement à **Buenos Aires**.

9 mai - Barack Obama, le président des États-Unis, annonce dans une entrevue à ABC qu'il pense que les couples homosexuels devraient avoir le même droit légal de se marier que les couples hétérosexuels. Parlant de ses propres enfants, le président Obama a déclaré : « Vous savez, Malia et Sasha ont des amis dont les parents sont des couples de même sexe. Il arrive que, lorsque Michelle et moi sommes assis autour de la table et que nous discutons de leurs amis et des parents de ceux-ci avec Malia et Sasha, il ne viendrait même pas à l'esprit de ces dernières que leurs parents soient traités différemment. Cela n'a pas de sens pour elles et, sincèrement, c'est le genre de chose qui provoque un changement de perspective. »

Avec cette déclaration, Barack Obama devient le premier président américain en poste à endosser le mariage entre conjoints de même sexe.

10 mai - Les électeurs de l'État de **Caroline du Nord** ont approuvé un amendement constitutionnel qui interdit le mariage entre deux personnes du même sexe.

Les nouvelles internationales

13 mars 2012 (Pink News) Le gouverneur de **Saint-Pétersbourg** a donné force de loi à un projet de loi créant une infraction de la « promotion » des identités personnelles gaies ou transgenres. Les commentateurs craignent maintenant à quel point cela « encouragera la haine » envers les personnes gaies, bisexuelles et transgenres de la ville. Saint-Pétersbourg est l'une des quatre villes de la **Russie** à avoir institué des lois bannissant la promotion des identités gaies et transgenres chez les mineurs.

Polina Savchenko, directrice de *ComingOut*, une organisation GLBT établie à Saint-Pétersbourg, a déclaré : « Les autorités projettent des "valeurs traditionnelles" et une rhétorique cléricale dans les politiques, et elles accordent une priorité aux "intérêts de la majorité" au détriment de la valeur de

l'individualité de l'humain. Nous réalisons aujourd'hui qu'une rhétorique s'apparentant au fascisme est devenue aujourd'hui le fondement de l'activité législative. »

En fait, cette loi a peu d'éléments en lien avec la protection des mineurs. Aujourd'hui, ni les personnes homosexuelles, ni les défenseurs des droits de la personne, ni les avocats ne peuvent répondre à la question quant à la manière dont cette loi sera mise en application en raison de sa nature vague et de ses termes non juridiques.

16 mars 2012 (Pink News) À la suite de la violence et des inquiétudes économiques au **Nigéria**, le Parlement européen a adopté une résolution à propos de ce pays africain, qui condamne en partie les menaces juridiques actuelles envers la population lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre. Le projet de loi d'interdiction du mariage entre conjoints de même sexe a été présenté en 2011 et a depuis été amendé par le Sénat nigérian afin d'infliger une peine d'emprisonnement de 14 ans à toute personne impliquée dans une union homosexuelle. Toute personne coupable d'avoir « aidé ou encouragé » une telle union serait passible d'une peine d'emprisonnement de 10 ans.

Le Parlement a également indiqué qu'en plus de la population locale, les touristes et les travailleuses et travailleurs humanitaires homosexuels mariés ou unis civilement étaient susceptibles d'être arrêtés et poursuivis. Les personnes travaillant dans les ambassades, mais sans immunité diplomatique seront également sujettes à des poursuites.

Le Parlement européen demande au Parlement nigérian de rejeter le projet de loi d'interdiction du mariage homosexuel qui, s'il est adopté, fera peser un important risque d'être victimes de violence ou d'être arrêtées pour les personnes GLBT – qu'elles soient de nationalité nigériane ou étrangère.

16 mars 2012 (IGLHRC News) L'International Gay and Lesbian Human Rights Commission, Human Rights Watch et Amnistie internationale ont demandé au gouvernement de l'**Iraq** de mener une enquête et de traduire en justice les personnes responsables d'une campagne ciblée d'intimidation et de violence envers la jeunesse iraquienne vue comme appartenant à la sous-culture non conformiste « émo ». Les attaques ont créé une atmosphère de terreur parmi ceux et celles qui se voient comme des victimes potentielles.

Le 8 mars 2012, le ministère de l'Intérieur iraquien a indiqué, dans un communiqué officiel, qu'il rejetait les rapports des activistes et des médias locaux à propos d'une campagne contre les personnes vues comme étant « émos ». Le ministère a déclaré que les rapports étaient « fabriqués » et « sans fondement » et qu'il poserait des gestes à l'encontre des personnes qui tentaient « d'attirer l'attention sur cet enjeu et de le dramatiser ». Un communiqué officiel du ministère, le 13 février, qui caractérisait la culture « émo » comme « sataniste » a semé le doute sur la volonté du gouvernement à protéger les jeunes vulnérables, ont indiqué les groupes internationaux de défense des droits de la personne.

Les victimes semblent représenter une sous-section de personnes vues localement comme étant non conformistes. Cela comprend les personnes soupçonnées de comportement homosexuel, mais également les gens ayant des coiffures, des vêtements ou des goûts musicaux différents. Le terme « émo » est un diminutif d'émotionnel, faisant référence aux adolescents et adolescentes ainsi qu'aux jeunes adultes déclarés qui écoutent de la musique rock alternative, portent souvent des vêtements noirs et ajustés, et coupent leurs cheveux de manière non traditionnelle. Les personnes perçues comme étant gaies, lesbiennes, transgenres ou efféminées sont particulièrement vulnérables.

Le 15 mars, le Iraqi Refugee Assistance Project (projet d'aide aux réfugiés iraqiens), un organisme sans but lucratif qui offre un service juridique et un passage en toute sécurité pour les Iraquiens et Iraquiennes faisant face à une sévère persécution, a déclaré aux groupes internationaux de défense des droits de la personne que pendant la semaine précédente, il avait mené des entrevues auprès de 23 jeunes Iraquiens. La plupart d'entre eux avaient les cheveux courts et se cachaient après avoir reçu des menaces de mort et avoir été harcelés parce qu'on croyait qu'ils appartenaient à la communauté « émo »

ou GLBT. Les personnes interviewées ont également indiqué que 10 autres personnes considérées comme faisant partie de ces communautés avaient été tuées depuis la mi-février.

19 mars 2012 (*The Telegraph*) La **Cour européenne des droits de l'homme** a refusé la demande d'un couple de lesbiennes françaises qui souhaitait adopter ensemble l'enfant conçu par l'une d'elles. Valérie Gas et Nathalie Dubois ont eu un enfant grâce à l'insémination artificielle en Belgique, mais la loi de leur **France** natale interdit aux couples non mariés d'adopter un enfant ensemble. Mme Dubois continuera à être reconnue comme la mère biologique de la fille, mais pas sa conjointe, puisque la Cour a décidé que cette loi s'appliquait également aux couples homosexuels et hétérosexuels.

En France, le Pacte civil de solidarité, ou PACS comme on le désigne habituellement, qui est ouvert tant aux couples gais qu'hétérosexuels, confère certains droits aux partenaires domestiques, mais moins qu'un mariage. D'une importance cruciale dans ce cas, aucun couple, gai ou hétérosexuel, n'a accès à l'adoption en vertu du PACS.

Par contre, alors qu'un couple hétérosexuel en France peut décider de se marier s'il le souhaite et devenir ainsi éligible à l'adoption, un couple hétérosexuel ne peut le faire, la Cour ayant décidé que le droit au mariage homosexuel n'existait pas.

23 mars 2012 (*ILGA News*) Une juge lesbienne a gagné sa cause de garde d'enfant contre les tribunaux **chiliens**, qui lui avaient retiré la garde de ses trois filles en 2004 sous prétexte que son orientation sexuelle mettait leur développement « à risque ».

Puisque la Cour interaméricaine des droits de l'homme est l'arbitre ultime pour les Amériques, tranchant les causes en vertu de la Convention américaine relative aux droits de l'homme, cette décision met fin à huit années de combats juridiques pour Karen Atala.

La Cour a critiqué la décision de la Cour suprême du Chili de maintenir une ordonnance retirant les enfants de la garde de Mme Atala pour les confier à leur père en raison de l'orientation sexuelle de Mme Atala. La Cour suprême du Chili avait décrété que les filles étaient « à risque » et pourraient être « sujettes à la discrimination sociale » et voir leur « développement mental » entravé en vivant avec la juge et sa conjointe.

27 mars 2012 (*BBC News*) La Cour suprême de l'**Inde** réserve son verdict à l'égard d'une série d'appels contestant la décision de la Cour supérieure de Delhi de décriminaliser les relations sexuelles gaies entre adultes consentants. L'audience-marathon, présentée devant les juges GS Singhvi et SJ Mukhopadhya, a commencé le 15 février et attire l'attention généralisée des médias, de l'Inde et d'ailleurs.

Le gouvernement fédéral a été sévèrement critiqué par la Cour, ayant modifié par deux fois sa position dans cette cause, quoique, en fin de compte, le procureur général ait confirmé que le gouvernement ne ferait pas appel de ce verdict. Il a affirmé que « pour ce qui est de la criminalisation des relations sexuelles consensuelles dans le privé (avant que cela ne soit renversé par la Cour supérieure), elle était imposée à la société indienne en raison des points de vue moraux des dirigeants britanniques. »

De nombreux parents et amis de minorités sexuelles ont témoigné devant le tribunal, demandant que le verdict d'origine ne soit pas renversé, puisque cela entraverait leur droit à la vie et la liberté garanties par la constitution indienne. Cependant, tous les grands groupes religieux indiens se sont vivement opposés à la décision, de même que le parti nationaliste hindou, le BJP, et la Commission de protection des enfants de la ville de Delhi en Inde (Delhi Commission for Protection of Child Rights).

2 avril 2012 (*Intergroup on LGBT Rights*) Le Parlement européen a adopté SES Rapports d'activités annuels sur l'élargissement pour la **Turquie, la Serbie, le Monténégro et le Kosovo**. Toutes les résolutions recommandent une meilleure protection des citoyennes et citoyens gais, bisexuels et transgenres au sein des nouveaux états membres potentiels.

La Turquie, la Serbie et le Monténégro sont des candidats officiels pour adhérer à l'UE, et le Kosovo est considéré comme un candidat potentiel. La Turquie est toujours encouragée à « s'assurer que l'égalité, sans égard au genre, à l'identité sexuelle, à l'origine raciale ou ethnique, à la religion ou aux croyances, à tout handicap, à l'âge ou à l'orientation sexuelle, est garantie en vertu de la loi et mise en application efficacement, y compris le respect policier. »

Le Parlement a également demandé que l'homophobie et la transphobie soient incluses dans le cadre des lois contre les crimes haineux, que les persécutions contre les personnes allosexuelles soient condamnées et que les forces armées turques cessent de considérer l'homosexualité comme une maladie psychosexuelle.

La résolution concernant la Serbie comprend des références importantes à l'égard des droits des GLBT. Notamment, le Parlement a exprimé des inquiétudes sérieuses en ce qui a trait au « manque de volonté politique (...) quant à la sécurité des participantes et participants au défilé de la fierté » de 2011, qui avait été annulé par la police. Également, le Parlement « condamne fortement les remarques incendiaires et discriminatoires à cet effet faites par certains politiciens et membres du clergé orthodoxe. »

Pour sa part, la résolution concernant le Monténégro, souligne les avancées favorables du pays dans ce domaine et « apprécie l'adoption récente de la Loi contre la discrimination qui mentionne de façon explicite l'orientation et l'identité sexuelles. »

Finalement, la résolution concernant le Kosovo affirme que « la discrimination est encore un problème important dans ce pays, et incite le gouvernement à mettre en pratique une vaste stratégie antidiscriminatoire » sur plusieurs plans, dont l'orientation et l'identité sexuelles.

La députée Ulrike Lunacek, rapporteuse du processus d'intégration pour le Kosovo et coprésidente de l'intergroupe gai et lesbienne du Parlement européen a ajouté : « Ces rapports d'adhésion démontrent que l'Union européenne est plus concernée que jamais par le respect des droits fondamentaux, sans égard à l'orientation ou à l'identité sexuelle des gens. Maintenant, la Commission devra considérer ces recommandations et surveiller de près l'évolution des droits des personnes GLBT en 2012. »

5 avril 2012 (Huffington Post) Une semaine après la mort de Daniel Zamudio, un gai **chilien** victime d'une attaque brutale et soutenue, le Congrès du pays a approuvé de justesse la majorité des dispositions d'un projet de loi qui protégerait les citoyens contre la discrimination. La Chambre des députés a observé une minute de silence à la mémoire de M. Zamudio avant d'entériner la majorité du projet de loi rendant illégale toute discrimination basée sur la race, l'ethnicité, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou tout handicap.

Une semaine plus tôt, des milliers de personnes ont assisté aux funérailles de M. Zamudio, qui est décédé à la suite des blessures infligées lors d'une attaque par quatre hommes, apparemment membres d'un groupe néonazi, qui ont été arrêtés. Daniel Zamudio, qui était âgé de 24 ans, a succombé à ses blessures 25 jours après l'attaque qui a eu lieu le 3 mars 2012. L'attaque aux mains de ses assaillants a duré 6 heures et des photos rendues publiques par sa famille montrent qu'il a été frappé à la tête, brûlé par des cigarettes, et marqué par des symboles et des slogans néonazis.

Des nouvelles de la Coalition des familles homoparentales RENCONTRES À VENIR

JUIN ET JUILLET 2012:

◆ **SAMEDI 9 JUIN à partir de 10h30**

CONFÉRENCE ET CÉLÉBRATION: ÉVOLUTION DES DROITS DE LA COMMUNAUTÉ LGBT AU QUÉBEC : FÊTER NOTRE HISTOIRE, RÊVER LE FUTUR (MONTREAL)

Un événement spécial pour souligner le 10e anniversaire de l'adoption de la loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation qui donne une égalité juridique aux couples homosexuels et aux familles homoparentales au Québec.

◆ **SAMEDI 16 JUIN à partir de 11h00.**

PIQUE-NIQUE AU PARC BOIS-DE-COULONGE À QUÉBEC (VILLE)

La Coalition des familles homoparentales convie tous les membres de familles allosexuelles, avec ou sans enfant, de même que tous nos amis et alliés, à un Pique-nique communautaire au Parc Bois-de-Coulonge. Apportez-vos plats préférés Et n'hésitez pas à en prévoir un peu plus pour en faire profiter les autres!

En cas de mauvais temps, le pique-nique est reporté au lendemain.

Lieu: 1215, Grande-Allée Ouest (arrondissement Ste-Foy-Sillery)
Stationnement gratuit

Par autobus : parcours 11, 25 et Métro-bus 800/801 (arrêt René-Lévesque / Holland à 5-10 minutes de marche)

Lieu de rencontre : Près de l'aire de jeux des enfants

Pour de plus amples renseignements contactez Jeanne au jlagabrielle@gmail.com ou (418) 271-2595

◆ **SAMEDI 30 JUIN AU LUNDI (FÉRIÉ) 2 JUILLET**

PIQUE-NIQUE, BAINADE À LA PLAGE ET CAMPING AU CENTRE TOURISTIQUE DU LAC SIMON – SEPAQ

Samedi - 11h30 – Point de rencontre : stationnement des visiteurs

Plage publique \$: Apporter glacière, parasol et crème solaire

Option réservations camping \$ - en ligne (secteur E) – places limitées

Animation, mini-golf, terrain baseball et parc pour les enfants

Informations: http://www.sepaq.com/ct/sim/index.dot?language_id=2

Pour toute question sur l'activité ou pour vous inscrire, contactez Bianca au coalitiongatineau@gmail.com

◆ **JEUDI 28 JUIN AU LUNDI (FÉRIÉ) 2 JUILLET**

CAMPING ET JOURNÉE À LA PLAGE (30 JUIN) AU PARC YAMASKA

Activités : plage, marshmallows grillés sur le feu, activités de découverte de la nature pour enfants et adultes, randonnée, bicyclette, activités nautiques. Possibilité de location de bicyclettes, canots, kayaks, pédalos, rabaska, remorque de vélo pour enfant, gilets de sauvetage.

Pour toute question sur l'activité ou pour vous inscrire, contactez Émilie au 514-768-8537 ou ejouvin@hotmail.com

AOÛT 2012:

◆ **SAMEDI 18 AOÛT et DIMANCHE 19 AOÛT**

JOURNÉE COMMUNAUTAIRE ET DÉFILÉ DE LA FIERTÉ GAIE

N.B. Le défilé de la Fierté gaie et la Journée communautaire sont prévus le week-end des 18 et 19 août. Veuillez inscrire ces dates à votre agenda. Nous vous donnerons plus amples renseignements à cet effet très bientôt!

BABILLARD :

♦ La Marg'Elle est un groupe pour femmes homosexuelles et bisexuelles affilié à la Maison des Femmes des Bois-Francis. Briser l'isolement, favoriser l'échange, l'identification et l'affirmation de soi.

Info: margelleboisfrancis@hotmail.com

www.lamargelle.spaces.live.com

819-758-3384

♦ Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program: Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. 514-486-9400 (Alys Geiger), www.dorshei-emet.com, or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

♦ Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : www.cdfrdp.qc.ca ainsi que le site de notre regroupement : www.rcentres.qc.ca/propos.html

♦ L'Écho des femmes de la Petite Patrie est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au 6032 St-Hubert (métro Beaubien). Téléphone (514)277-7445, télécopieur (514)277-1689

♦ The Kid Scoop : La référence tout-en-un pour les activités des enfants: www.kidscoop.com

DIVERS :

♦ Traducteurs, rédacteurs, etc.: Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : info@familleshomoparentales.org

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir familles d'accueil. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une adoption. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter: Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.

.....

Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.

♦ LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE. Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à la CFH. J. Freed, (514) 489-8633 www.jfreed.ca

♦ Un couple d'agents immobiliers pas comme les autres! Laissez notre famille aider la vôtre à trouver le parfait chez soi. Vendeur ou acheteur à Montréal ou les environs, ce serait notre plaisir de travailler avec vous. Mary Lamey (514-978-6522) et Amy Barratt (514-718-6522), agents affiliés et mères lesbiennes.

♦ Photographe professionnelle pour mariages, maternité, portraits, familles. Membre de la CFH. Contactez-moi pour plus de renseignements. Marie-Andrée Boivin 514-273-9658 marieandreeboivin@yahoo.ca